

Consentement à la transmission électronique de documents — Compte de placement CIBC

Dernière mise à jour : 1^{er} octobre 2022

Consentement à la réception des documents par voie électronique : Vous consentez à la réception par voie électronique de tous les documents et renseignements suivants (les « documents »), qui se rapportent à votre Compte de placements CIBC, à votre Compte de placements Plus CIBC ou à votre Compte Portefeuille de placements Plus CIBC ouvert(s) auprès de Services Investisseurs CIBC inc. ou de Placements CIBC inc. (collectivement, les « Comptes de placement CIBC ») :

- des relevés de compte
- des avis d'exécution d'opérations
- des documents fiscaux
- des documents d'information, y compris les ententes relatives au compte, les taux d'intérêt, les primes et les frais
- des notifications et les communications, y compris les confirmations et les avis de modification des ententes relatives au compte, des taux d'intérêt, des primes et des frais
- tout autre document que nous sommes tenus par la loi de fournir par écrit

Application du consentement : Votre consentement s'applique à tous les documents liés au Compte de placement CIBC que vous détenez actuellement et à tout Compte de placement CIBC que vous pourriez détenir à l'avenir. Il se peut que nous vous demandions de confirmer ce consentement lorsque vous obtiendrez des produits à l'avenir.

Moment auquel le consentement entre en vigueur : Votre consentement à la transmission électronique de documents entre en vigueur immédiatement, mais vous pourriez continuer de recevoir des documents papier par la poste pendant un certain temps. Votre consentement à la transmission électronique remplacera la totalité de vos paramètres, préférences et alertes actuels pour tous vos Comptes de placement CIBC actuels.

Documents papier : Nous pouvons vous fournir des documents par la poste si nous le jugeons approprié ou si nous ne sommes pas en mesure de les fournir par voie électronique (notamment les documents qui ne sont pas actuellement sous forme numérique).

Accessibilité : Vos relevés sont accessibles dans CIBC en direct^{MD} et dans l'application Services bancaires mobiles CIBC^{MD}. Ils resteront accessibles sur le site www.cibc.com pendant sept ans après leur publication. Vous serez avisé de la disponibilité d'un document lorsque vous accéderez à CIBC en direct par l'entremise du Centre des messages. Vous pouvez également choisir de recevoir régulièrement un courriel ou un message texte pour vous informer lorsque les documents sont disponibles.

D'autres documents électroniques, dont il vous incombe de conserver une copie, peuvent vous être remis comme suit :

- dans le Centre de messages de CIBC en direct ou sous forme de liens dans les avis du Centre des messages. Les notifications du centre de messagerie sont accessibles pendant 13 mois civils après leur envoi, sauf si vous les supprimez.
- au moment où vous vous connectez à CIBC en direct ou dans le cadre d'une opération ou d'un choix. Il se peut que ces documents ne soient accessibles qu'au moment où ils sont présentés.
- dans le coffre-fort numérique de CIBC en direct. Ces documents sont accessibles pendant au moins 90 jours. Nous enverrons généralement une notification à votre Centre des messages indiquant que le document est accessible dans votre coffre-fort numérique.
- par courriel ou message texte, si vous nous avez fourni votre adresse de courriel personnelle ou votre numéro de téléphone cellulaire.

Il vous incombe de conserver une copie de ces documents électroniques.

Coordonnées : Il vous incombe de tenir à jour vos coordonnées, y compris votre numéro de téléphone cellulaire et votre adresse de courriel, pour vous assurer de recevoir vos documents par voie électronique et/ou sur papier.

Retrait de votre consentement : Si vous souhaitez retirer votre consentement à la transmission électronique, veuillez modifier vos préférences à la page des options d'envoi, ou à la page des préférences de relevé, de CIBC en direct, en vous rendant dans un centre bancaire CIBC ou en appelant les services bancaires téléphoniques au **1 800 465-2422**. Il se peut que vous receviez tout de même des documents électroniques avant que votre retrait n'entre en vigueur.

Modifications apportées au présent consentement : Nous pouvons à l'occasion modifier les modalités du présent consentement, auquel cas un avis de la modification sera i) transmis à votre Centre des messages, ii) affiché sur le site Web de la Banque CIBC, iii) indiqué dans votre relevé, iv) envoyé à la dernière adresse de courriel que vous nous avez fournie ou v) posté à la dernière adresse que nous avons pour vous dans nos registres. Le fait d'accéder à CIBC en direct après l'entrée en vigueur de la modification équivaut à accepter la modification. Si vous n'acceptez pas une modification, vous devez immédiatement retirer votre consentement de la manière prévue à la rubrique « Retrait de votre consentement » ci-dessus.